

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATION

Les conditions générales de prestations de services (CGP) régissent les droits & obligations de MYOxygene désigné par le terme 'nous' et de toute personne physique, désignée ci-après par le terme « pratiquant », contractant avec nous une prestation de service.

ARTICLE 1 OBJET : Les présentes conditions définissent les modalités dans lesquelles nous accomplirons ses prestations. Elles pourront être complétées dans le courant de l'année, si besoin par des conditions particulières, qui seront alors annexées.

ARTICLE 2 ACCEPTATION DES CGP : Les CGP sont consultables sur internet (contact ou actualités) et/ou peuvent aussi être envoyées par mail. Pour participer aux cours, vous devez les accepter. Elles sont tacitement reconductibles d'une année sur l'autre.

ARTICLE 3 CONDITIONS RELATIVES AU PRATIQUANT : Le pratiquant est majeur, capable et dispose de sa pleine capacité juridique. Il ne travaille pas dans le domaine de l'enseignement qu'il reçoit.

Il ne peut pas utiliser les séances pour recruter des personnes pour d'autres activités, même gratuites, ni leur vendre quelque objet / prestation que ce soit sans notre aval expresse.

ARTICLE 4 NATURE DES PRESTATIONS : Les activités proposées, conformes à la législation française, peuvent être sportives, de loisirs, culturelles.

ARTICLE 5 SANTE - CERTIFICAT MEDICAL : Le nouveau pratiquant fournit un certificat médical de moins de 3 mois lors de la 1^{ère} séance. Ensuite, il renouvelle son certificat tous les 3 ans.

Le pratiquant atteste que sa condition physique, sa santé sont compatibles avec l'activité choisie, qu'elle soit sportive ou non. Il garantit d'avoir fait contrôler par un médecin son aptitude à pratiquer l'activité, de prendre régulièrement toute précaution nécessaire pour sa santé et reconnaît qu'il ne mettra pas en cause à ce titre notre responsabilité. Si nous conseillons le pratiquant, ce dernier exerce néanmoins les activités à ses risques et périls.

ARTICLE 6 HYGIENE PERSONNELLE – ALCOOL : Lors de toutes les activités, le pratiquant s'engage à avoir une tenue correcte et propre. Les personnes sous l'emprise d'alcool ou de substances illicites ne seront pas admises à participer.

ARTICLE 7 COMPORTEMENT : Le pratiquant est ponctuel, il respecte l'intervenant, les consignes données, l'ordre du cours. Il fait preuve de convivialité et de bonne humeur, de respect envers tout un chacun. Les propos violents, racistes, sexistes ou à caractère sexuel ne sont pas admis. En cas de non-respect de ces consignes, nous nous réservons le droit d'intervenir, voire d'exclure le pratiquant sur le champ sans qu'aucun remboursement ne puisse être demandé.

ARTICLE 8 TARIF / SEANCE D'ESSAI / REGLEMENT : Le pratiquant respecte le timing de règlement. Les forfaits sont proposés sur des périodes variables : 10 séances en coaching à domicile, un trimestre, une période de 2 mois, etc. en cours collectifs, à la séance en préparation mentale. Pour chaque période une date de règlement est stipulée ; le pratiquant effectue son virement à cette date. Des pénalités de retard de 10€ seront appliquées à chaque relance.

ARTICLE 9 FACTURE : Coaching à domicile, Cours en entreprise : une facture précisant ses coordonnées, le détail des prestations et leur coût total libellé en euro et toutes taxes comprises (ttc) est envoyée par mail. Cours collectifs : à la demande expresse du pratiquant, une facture lui est envoyé par mail.

ARTICLE 10 ABSENCES : Cours collectifs : L'absence, à 1 ou plusieurs séances, ne donne droit ni à report, ni à annulation, ni à remboursement sauf en cas de force majeure. Coaching à domicile : le forfait de 10 séances est valable pendant 12 semaines (hors périodes d'absence du coach). L'annulation, le report d'une séance doit respecter cette règle et être annoncé au minimum 48 heures à l'avance sans quoi la séance est due. Un forfait ajusté pour mettre les comptes à 0 avant la coupure estivale est proposé par le coach.

ARTICLE 11 RETRACTATION NOUVEAU CLIENT COACHING A DOMICILE : Conformément aux dispositions du code de la consommation relative au démarchage, lorsque le présent contrat est conclu à domicile, un nouveau client dispose d'un délai de 7 jours à compter de la signature du devis pendant lesquels il peut renoncer à l'achat de la prestation qu'il a souscrite. Il devra notifier l'annulation par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse indiquée ci-dessous.

ARTICLE 12 LIMITES D'INTERVENTION : L'intervenant se réserve le droit de refuser et/ou cesser l'exécution de toute prestation convenue s'il juge que les conditions de travail risquent de mettre en danger sa sécurité ou celle d'autrui ou si la demande du pratiquant n'est pas légale ou conforme à la législation en vigueur.

ARTICLE 13 RESPONSABILITE : Nous avons une obligation de moyens, nous ne pourrions pas être tenus responsables d'une absence de résultats.

ARTICLE 14 CAS DE FORCE MAJEURE : Nous ne pourrions pas être tenu responsable pour le retard de l'exécution de la prestation en cas de force majeure telle que : catastrophes d'origine atmosphérique, grèves de transports ou encore accident survenu sur le trajet de l'intervenant. Le pratiquant sera alors prévenu le plus rapidement possible et la séance sera reportée à une date ultérieure.

ARTICLE 15 TRIBUNAL COMPETENT : Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de prestation est soumis au droit français.

NOM PRATIQUANT : _____ PRENOM : _____
DATE DE NAISSANCE : _____ AGE : _____
E MAIL : _____ TEL. PORTABLE _____
ADRESSE : _____
LE PRATIQUANT : _____ MYOxygene : _____
Fait à : _____ Le : _____
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »